



Projet d'avis général pour 2011

Méthodes et moyens

- 1. Le Conseil affirme son attachement à une statistique publique indépendante et capable d'alimenter le débat démocratique. Les progrès du dispositif statistique nécessaires pour comprendre les transformations de la société nécessitent des moyens à hauteur des ambitions. Le Conseil demande que les moyens budgétaires et humains du SSP lui permettent d'assumer ces progrès.
- 2. Le Conseil rappelle son souhait d'une meilleure articulation et d'une plus grande synergie entre les travaux nationaux et européens. Il souhaite à cet égard que les demandes nationales puissent continuer d'être prises en charge dans des conditions satisfaisantes, et que la capacité de production du SSP ne soit pas obérée par les demandes européennes.
- 3. Le Conseil constate l'utilisation croissante des fichiers administratifs à des fins statistiques. Il regrette des difficultés avec collaboration de certaines administrations, et particulièrement avec la DGFiP, dans la mise à disposition de données qui les concernent. Il rappelle que le traitement des données administratives nécessite des moyens, notamment de documentation, de méthode et de contrôle de qualité. Cette situation n'a pas permis notamment de mettre en œuvre les recommandations du rapport d'Yvon Ollivier sur la mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale.
- 4. Le Conseil a pris connaissance du projet de mise en place d'une procédure de certification, par l'Autorité de la statistique publique, des exploitations de données administratives pour garantir la qualité et l'objectivité des données produites. Le Cnis demande que les commissions soient informées par l'ASP des certifications prévues et qu'elles puissent exprimer des suggestions en fonction des besoins des utilisateurs.
- 5. Le Conseil a pris acte de la participation du SSP à l'évaluation des politiques publiques, notamment grâce à la réalisation d'enquêtes statistiques. Il demande que le bilan détaillé du programme de travail accorde une attention particulière à cette activité d'une ampleur nouvelle. Il souhaite notamment que la diffusion des résultats et l'accès des chercheurs aux données soit examiné, ainsi que le suivi des recherches qui y sont consacrées.
- 6. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des dernières avancées en vue de produire et diffuser des statistiques sur les effectifs de population selon un maillage par « carreau » dans un cadre harmonisé national et européen. Il a noté les perspectives d'élargissement de ce maillage à d'autres sources géolocalisées sur les ménages et les entreprises. Il recommande que soient engagées en 2011 les actions nécessaires pour assurer d'une part le traitement du secret statistique dans les différents domaines couverts et d'autre part une définition commune au service statistique public de la géographie du « carreau ».

Logement

- 7. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du **groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction »**. Il prend bonne note des nombreuses recommandations de ce rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il insiste tout particulièrement sur l'accroissement du recours aux données notariales et sur la nécessité d'un accès large à une version anonymisée du fichier Filocom.
- 8. Le Conseil insiste pour que **l'enquête nationale sur le logement**, indispensable pour une connaissance approfondie des conditions de logement, soit à l'avenir réalisée à un rythme quinquennal. Il souhaite que l'échantillon de l'enquête 2013 soit suffisant pour fournir des informations à un niveau de détail comparable à celui que permettait l'enquête 2006.
- 9. Le Cnis rappelle que l'analyse des caractéristiques du marché du logement au niveau local serait facilitée par l'analyse des données provenant des fichiers fiscaux (Filocom par exemple).
- 10. Le Conseil prend acte de la demande adressée au Président du Cnis par les ministres du développement durable et de l'économie et le secrétaire d'État au logement, afin que les modalités de la procédure d'étalonnage de données privées relatives au logement soient proposées, suite au rapport Vorms. Cette procédure permettrait d'éclairer le public sur la qualité des informations diffusées par un certain nombre d'acteurs. Il souhaite que le bureau du Cnis décide du choix des statistiques qui pourraient être étalonnées et demande que la procédure soit une nouvelle fois examinée par le bureau du Cnis, après une première expérimentation.
- 11. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de l'avancée des travaux du groupe de travail du Cnis consacré au **mal logement**. Il recommande la poursuite des travaux pour préciser les concepts et nomenclatures nécessaires à l'analyse des différentes situations de mal logement et des éléments qui les renforcent comme les transports.

Statistiques sociales

- 12. La Commission nationale d'évaluation du recensement a noté le **bon déroulement de la campagne 2010 du recensement** marquée par une stabilisation des faibles taux de feuilles de logements non enquêtés (FLNE), et le bon accueil de l'enquête « Familles et logements » en cours d'expérimentation. Elle sera très attentive à **la mise en place du groupe de travail pour la rénovation du questionnaire** du recensement pour la collecte 2014. La Commission souligne l'intérêt de la contribution des associations d'élus des communes à cette réflexion.
- 13. Le Conseil est conscient de la nécessité de disposer d'un identifiant national élève pour réaliser des études longitudinales et soutient en conséquence les actions menées en ce sens sous la coordination de la Depp. Il demande que toutes les mesures soient prises pour garantir la confidentialité des données individuelles, notamment par le cryptage des identifiants. Ce cryptage protégera les individus tout en permettant des recherches ciblées. Il demande que cet identifiant ne soit pas conservé plus de cinq ans après la sortie du jeune du système scolaire. Il rappelle que des formalités doivent être réalisées auprès de la Cnil avant tout appariement de fichiers administratifs.

Compte tenu de l'importance de ce projet, le Cnis souhaite être informé chaque année de son avancement.

- 14. Pour répondre aux vœux de la Cour des comptes que soient formulées des propositions afin d'améliorer la connaissance statistique des **emplois dans les services à la personne**, le Conseil demande la mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel sous le pilotage de la Dares. Le groupe devra dresser un état des lieux de la connaissance de l'emploi dans ce secteur et formuler des recommandations pour utiliser au mieux les nouvelles sources d'informations disponibles.
- 15. Le Cnis salue l'importante contribution au débat sur les besoins statistiques que constitue le rapport du comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (Comedd). Il a pris note des propositions mises en débat concernant la statistique publique et réaffirme avec lui que les discriminations selon l'origine doivent s'étudier à partir d'analyses multicritères « toutes choses égales par ailleurs ».
 - Il invite à mener, au sein du Cnis, la réflexion sur la possibilité et l'opportunité d'introduire dans le questionnaire du prochain cycle des enquêtes de recensement ou de tout dispositif statistique, des questions sur la nationalité et le lieu de naissance des parents pour disposer, au niveau local, d'indicateurs de discriminations liés à l'origine.
- 16. Le Cnis portera une attention particulière sur la production de données et d'études sur le lien entre travail et santé. Il se félicite qu'une Rencontre du Cnis soit consacrée à ce thème en 2011. Il souhaite qu'à cette occasion soient présentées les préconisations du collège d'expertise sur le suivi statistiques des risques psycho-sociaux au travail.

Statistiques économiques et financières

- 17. Le Conseil prend acte de la diffusion des premiers résultats issus du nouveau système d'enquêtes structurelles annuelles auprès des entreprises (**Ésane**) pour 2008 et 2009. Il souhaite que les résultats détaillés pour 2009 au niveau 5 de la nomenclature d'activités françaises (NAFrev2) soient mis à disposition dès le premier semestre 2011 et qu'ils soient accompagnés de toutes les explications nécessaires à leur compréhension. Il demande que la charte de partenariat avec les organisations professionnelles permette de leur diffuser des résultats détaillés.
- 18. Le Cnis note que le nouveau dispositif Ésane génère des ruptures au niveau des résultats produits par rapport au système précédent. Il demande que les résultats publiés soient accompagnés de toutes les indications nécessaires à leur compréhension par leurs utilisateurs. Il invite l'Insee à présenter largement le dispositif et ses résultats.
- 19. Le Conseil prend acte des actions engagées pour la mise en œuvre des recommandations du rapport « Bernadet » sur **l'inventaire des besoins d'information sur les transports.** Il se félicite de la mise en place d'un comité de coordination sur les statistiques des transports au sein du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (Meddtl) impliquant l'ensemble des décideurs ministériels. Il souhaite que l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire n'empêche pas l'opérateur public de continuer à fournir les informations de base indispensables pour l'observation de ce secteur d'activité. Il appuie les mesures nécessaires à l'obtention de ces informations. Il approuve les propositions de travaux en matière de suivi des prix.
- 20. Le Conseil salue la qualité des travaux du groupe de travail sur « la connaissance des associations ». Il approuve les recommandations du rapport. Le Conseil apprécie qu'un classement des recommandations ait été effectué en fonction de leur intérêt et de leur faisabilité. Ceci devrait faciliter l'établissement par le SSP d'un calendrier réalisable dans les délais prévus. Le Cnis suivra avec attention leur mise en œuvre.

- 21. Le Conseil insiste sur la nécessité de disposer d'informations statistiques par ligne de métier dans le prolongement du rapport sur les groupes financiers. Il se félicite que l'Insee, la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers soient prêts à participer, à partir de septembre 2011, à un groupe technique chargé d'explorer la possibilité et les conditions de mise en place de statistiques par activités. Il souhaite que le mandat de ce groupe soit présenté à la prochaine réunion de la commission compétente.
- 22. Le Conseil approuve la définition claire et opérationnelle du **microcrédit professionnel et personnel** mise au point par le groupe de travail. Cette définition, transmise au ministre de l'économie et au Parlement, fera référence dans la mise en place d'un cadre statistique pour le microcrédit, sans attendre la publication du rapport définitif.

Il soutient la collecte sur cette base par la Banque de France d'informations sur le microcrédit professionnel et personnel auprès des banques et des institutions de microcrédit et autres associations actives dans ce domaine. Il encourage la deuxième phase des travaux du groupe pour caractériser les bénéficiaires du microcrédit.

Développement durable

- 23. Le Cnis prend acte du succès de la **Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable** organisée conjointement par le Conseil économique, social et environnemental, le Meeddtl et le Cnis dans le cadre de la loi Grenelle 1. Il se félicite que cette concertation ait permis de préciser les indicateurs associés à la stratégie nationale de développement durable (SNDD). Le Cnis demande que le débat se poursuive sur les indicateurs territoriaux dans une commission *ad hoc* du Cnis.
- 24. Le Conseil a pris note des informations statistiques déjà disponibles pour évaluer les différentes composantes de la qualité de la vie dans le prolongement des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il suivra avec intérêt les travaux du SSP visant à apprécier la perception par les ménages des dimensions objectives complémentaires aux revenus, et aussi celles relevant du bienêtre perçu.

Communication

- 25. Le Conseil se félicite des progrès réalisés par le SSP pour mettre à disposition des utilisateurs toute l'information disponible. Il suivra avec intérêt les propositions qui seront faites par le groupe de travail sur la diffusion du recensement pour faciliter la recherche de l'information sur insee.fr. Il demande que le SSP poursuive ses **efforts de communication et de pédagogie** sur l'ensemble des ses productions pour faciliter la compréhension et les commentaires des informations statistiques diffusées Il souhaite qu'une réflexion soit engagée sur des modalités modernes de prise en compte des demandes des utilisateurs.
- 26. Le Conseil demande à être tenu au courant à temps des **grandes innovations méthodologiques en cours de réflexion** dans le service statistique public. Les utilisateurs pourront ainsi faire part, dès en amont, des conséquences de ces innovations sur leurs travaux.